

BRAL – MEMORANDUM

Élections Région Bruxelles-Capitale

2019-2024



En route!

Vers une ville solidaire, démocratique et saine en 25 points

BRAL CITIZENS
ACTION
BRUSSELS

Vers une ville solidaire, démocratique et saine en 25 points

Le mouvement urbain BRAL lutte pour une Bruxelles solidaire, participative et saine. Dans cette lutte, BRAL place les Bruxellois au centre des débats, de la mobilité à l'urbanisme. Sur base de nos nombreuses années d'expérience en matière d'initiatives citoyennes et de travaux préparatoires, le BRAL formule les recommandations suivantes pour le programme gouvernemental 2019-2024.

Selon nous, les 25 points de ce mémorandum sont ceux qui feront la différence. Ils constituent un tremplin vers toute une série d'autres mesures et fixent la transition vers une Bruxelles climatiquement neutre et démocratique en 2050.

BRAL

Le BRAL se bat pour une Bruxelles solidaire, saine et respectueuse de l'environnement.

De la mobilité à l'urbanisme, nous plaçons les Bruxellois au cœur de notre action.

Comment ? Nous les soutenons grâce à nos connaissances et mettons en lumière leurs initiatives. Ensemble, nous défendons nos intérêts auprès des pouvoirs publics. Autour de la table quand c'est possible, sur les barricades si il le faut. Nous sommes critiques mais constructifs, un brin rebelles mais toujours nuancés.

www.bral.brussels

Climat

Point 1

La Région fixe des **objectifs climatiques dans le COBRACE**, visant à ce que Bruxelles soit zéro carbone d'ici 2050.

Point 2

Le climat est une **compétence transversale** par excellence et doit être inclus dans tous les domaines politiques du gouvernement bruxellois. La Région prend l'initiative d'établir une concertation et une coopération avec la société civile et l'ensemble des administrations concernées.

Qualité de l'air

Point 3

La Région prend la santé comme point de départ de sa politique de qualité de l'air et intègre **les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé dans le COBRACE**.

Point 4

Le gouvernement place des **stations de mesure supplémentaires** le long des axes les plus pollués et des points sensibles. La Région dresse un tableau détaillé de la pollution atmosphérique au niveau de la rue grâce à la modélisation et à l'utilisation de typologies environnementales.

Point 5

Afin de répondre au souhait des Bruxellois de pouvoir mesurer directement leur environnement et l'impact des mesures, la Région investit dans des **stations de mesure mobiles**. La Région met en place une procédure permettant aux citoyens et aux collectifs de demander des mesures conformes pour certains lieux.

Point 6

BRAL a montré que la production de connaissances avec un réseau de citoyens et d'universitaires permet d'obtenir des informations précieuses. La Région développe le projet [Expair](#) selon les principes d'une **science citoyenne co-créative**, dans laquelle il y a aussi de la place pour la sensibilisation et le pouvoir mobilisateur des capteurs low-cost.

Mobilité

Point 7

Le gouvernement fait de l'adoption du plan de mobilité régional (**Good Move**) une priorité, soulignant les principaux objectifs de réduction de la pression automobile et d'amélioration de la qualité de vie dans la ville.

Point 8

La Région élabore un plan par étapes en collaboration avec les communes pour **transférer la responsabilité de la mobilité et des travaux publics au niveau régional** dans un délai de 5 ans. Ce faisant, elle tient compte des besoins locaux.

Point 9

En attendant le transfert de ces compétences, la Région demande aux communes d'utiliser les fonds mis à disposition pour la mobilité comme **levier pour atteindre** les objectifs des quartiers à faible trafic de **Good Move**.

Point 10

Afin de garantir la sécurité routière en Région de Bruxelles-Capitale, il est nécessaire de promouvoir un style de conduite adapté à l'environnement urbain et au caractère multifonctionnel de l'espace public. Le gouvernement bruxellois introduira donc **30 km/h comme régime de vitesse de base**. Cela permettra un meilleur partage de la rue, une traversée plus facile et plus sûre et la pratique du vélo. C'est une étape nécessaire pour faire de Bruxelles une ville où il fait bon vivre.

Point 11

La politique de stationnement de la Région est basée sur les besoins d'une ville habitable. C'est la raison pour laquelle les tarifs de stationnement en voirie seront augmentés. La **compensation obligatoire des places de stationnement perdues** sur la voie publique par des places de stationnement hors route **est supprimée** de la partie réglementaire du plan de politique régionale de stationnement.

Point 12

En matière de politique cyclable, le gouvernement donne la priorité au **reaménagement des carrefours compliqués** (Meiser, Saintelette, Pont Cureghem, Montgomery...) afin de garantir la continuité des liaisons cyclables sécurisées. Cette approche améliorera également la sécurité routière pour les autres modes de transport.

Point 13

La région donne la priorité au développement de nouvelles infrastructures de transport public, qui permettront une **augmentation rapide de la capacité et une accessibilité**

accrue.

Point 14

Le gouvernement poursuit une politique fiscale visant une réduction de 25 % des kilomètres parcourus en voiture en introduisant une **taxe zonale**, décourageant la possession de voiture (réduction de 25 % du nombre des ménages disposant d'une voiture) et une réduction des émissions en **augmentant la Taxe de Mise en Circulation** et en l'orientant vers un parc automobile plus léger et moins polluant.

Urbanisme

Point 15

Dans le COBAT, la Région stipule que toute planification urbaine s'effectue selon un **processus de planification par étapes, auquel les Bruxellois participent dès le départ**. Concrètement, pour les Plans d'Aménagement Directeurs (PAD), cela signifie:

- 6 mois de participation et création d'une vision
- enquête publique sur la vision
- élaboration de la vision sur base des réactions lors de l'enquête publique + élaboration de la partie réglementaire
- présentation publique + enquête publique sur l'ensemble du PAD

Point 16

Pour les projets immobiliers à partir de 2 500 m², une **concertation obligatoire avec les riverains et les usagers** de la ville sera organisée **avant le dépôt de la demande de permis d'urbanisme**.

Point 17

Le gouvernement est conscient de la nécessité d'une meilleure coopération et coordination entre les différentes administrations afin de pouvoir planifier correctement notre ville (par exemple, Perspective Brussels, Urban Brussels, la SAU et les cellules de Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement et la STIB qui traitent de la planification stratégique). C'est pourquoi le gouvernement donne un mandat clair Comité régional pour le Développement Territorial » (CRDT). pour créer de véritables **équipes de projet transversales** travaillant ensemble sur un projet tel qu'un PAD. Au sein de chaque équipe de projet, un **point de contact pour le public** est mis en place.

Point 18

La première génération des PADs fonctionne comme un test. **Le gouvernement évalue les PADs**, étudie ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et apporte des ajustements si nécessaire. Les PADs inachevés sont mis en attente et aucun nouveau PAD n'est ajouté pour l'instant, en attendant les résultats de cette évaluation.

Point 19

Le gouvernement instaurera un système de **captation de la plus-value** afin de capter (une partie de) la plus-value gagnée par certains biens immobiliers lorsque de nouvelles réglementations ou un changement d'affectation entraînent une hausse de prix de ceux-ci.

Point 20

La production fait partie de la ville. Une économie en circuit court est cruciale dans une transition vers le développement durable. Le gouvernement encourage donc la production comme partie intégrante du tissu urbain. Malheureusement, l'espace de production prévu dans les ZEMUs (zones d'activités en milieu urbain) est trop souvent utilisé pour des activités "immatérielles" comme les bureaux d'architecture ou le développement de logiciels. **Le gouvernement veillera à ce que la place prévue pour les activités de production aille effectivement aux activités de production réelles.** La prescription de la mixité horizontale au sein des ZEMUs rend également difficile le maintien d'une véritable activité de production. Le gouvernement permet de réaliser la mixité au sein des ZEMUs par le biais de **logements situés à côté d'espaces de production.**

Point 21

Afin de lutter contre les îlots de chaleur, d'améliorer la perméabilité des sols et de développer plus de nature à courte distance de chaque habitant de Bruxelles, la Région développe le **maillage vert et bleu** avec ambition. Nos quartiers et notre industrie peuvent se développer davantage autour de ces axes structurants. Les plans de ce maillage deviendront **contraignants**, de sorte que l'aménagement de l'espace public contribue parmi d'autres leviers à atteindre cet objectif.

Point 22

La Région impose une **part minimale de logement social de 15%** sur les projets privés de plus de 1000 m² de logements. S'ils construisent plus de 10 000 m², l'objectif est fixé à 25 %.

Point 23

La Région met à disposition ses bâtiments vides et terrains abandonnés pour un **usage temporaire**, en donnant la priorité aux initiatives socioculturelles avec un ancrage local et au logement temporaire. Elle veille à ce que les projets qui mettent l'accent sur l'expérimentation, l'inclusion et l'autonomisation, aient droit au chapitre. La Région n'aborde pas l'usage temporaire comme une activité provisoire, mais comme une **partie intégrante du processus de planification**, dans lequel l'utilisation finale est en partie déterminée par les leçons tirées de l'utilisation temporaire.

Initiatives citoyennes

Point 24

Le gouvernement établit un **Centre d'Appui à la Cocréation**, qui recueille l'expertise sur les processus de cocréation et conseille et guide les diverses autorités sur la façon d'assurer une cocréation efficace. Le Centre met cette expertise à la disposition de tous.

Point 25

En se fondant sur l'expertise du Centre, le gouvernement élaborera un **Plan de Cocréation** assorti de mesures pour une période de 5 à 20 ans. Chaque ministre, avec l'aide du Centre, identifie dans l'accord du gouvernement un certain nombre de processus décisionnels qu'il souhaite proposer comme projet pilote ou "**chantier de co-création**".

En savoir plus?

- [Bxl Plant](#)
- [Bxl Plant II](#)
- [Qualité de l'air. Savoir pour agir](#)
- [Le pour et le contre de la tarification routière](#)
- [To Metro or Not to Metro? Argumentaire sur le métro nord](#)
- [Citizen Science](#)
- [Les bruxellois mettent la main à la pâte](#)
- [Selfcity BXL](#)

Nos propositions vous intéressent ?
N'hésitez pas à nous contacter !

Steyn Van Assche

Urbanisme & Environnement

[steyn\[at\]bral.brussels](mailto:steyn[at]bral.brussels)

Marie Couteaux

Urbanisme & mobilité

[marie\[at\]bral.brussels](mailto:marie[at]bral.brussels)

Liévin Chemin

Mobilité & qualité de l'air

[lievin\[at\]bral.brussels](mailto:lievin[at]bral.brussels)

Tim Cassiers

Mobilité & qualité de l'air

[tim\[at\]bral.brussels](mailto:tim[at]bral.brussels)

Toha De Brant

Urbanisme & initiatives citoyennes

[toha\[at\]bral.brussels](mailto:toha[at]bral.brussels)

Oncle Kinch

Développement de quartier

[kinch\[at\]bral.brussels](mailto:kinch[at]bral.brussels)

Florence Lepoudre

Mobilité & développement de quartier

[florence\[at\]bral.brussels](mailto:florence[at]bral.brussels)

Piet Van Meerbeek

Initiatives citoyennes & coordination

[piet\[at\]bral.brussels](mailto:piet[at]bral.brussels)

Tom Lootens

Président

[tom\[at\]bral.brussels](mailto:tom[at]bral.brussels)